

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Société Anonyme au Capital de : € 748.170
Siège social : Avenue des Guerlandes
BASSENS
33565 CARBON-BLANC CEDEX

R.C.S. Bordeaux : B 585 420 078

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 3 JUIN 2010

EXERCICE 2009

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Au 31 / 12 / 2009

Président du Conseil

Monsieur Gilles COUDRETTE

Administrateurs

**COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS ET
COMMERCIAUX**

**COMPAGNIE COMMERCIALE MARITIME PORTUAIRE
ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX**

ESSO SAF

TOTAL RAFFINAGE MARKETING

MONSIEUR PATRICK MOATTI

Commissaire aux Comptes Titulaire
ERNST & YOUNG AUDIT

Commissaire aux Comptes Suppléant
Frédéric MARROT

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à l'article 34 de nos statuts, pour vous présenter le rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, pour vous donner lecture des rapports de notre Commissaire aux Comptes et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

* *
*

EVENEMENTS NOTOIRES SUR L'EXERCICE

Evolution au 31 décembre du sinistre d'Ambès de janvier 2007

1. La procédure judiciaire est toujours en cours, aussi bien sur le volet technique pour la recherche des causes de la rupture du bac, que sur le volet financier de l'évaluation du préjudice global. Le rapport de l'expert judiciaire devrait être finalisé courant 2010, ce qui permettra de déterminer les responsabilités des sociétés impliquées.

2. Le 23 décembre 2008, les assureurs de la société VERMILION ont assigné les sociétés ESSO, SPBA et DPA à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Les assureurs de la société VERMILION mettent en demeure les sociétés ESSO SAF, DPA et SPBA à s'acquitter *in solidum* des sommes suivantes :

- 7.575.000 € au titre des dommages remboursés par les assureurs à la société VERMILION, augmentée des intérêts de retard,
- 300.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Le juge rapporteur du Tribunal de Commerce de Nanterre a décidé, le 26 juin 2009, d'un sursis à statuer dans l'attente de la publication du rapport final de l'expert judiciaire, courant 2010.

A ce stade de l'expertise, le Président considère avoir effectué les diligences nécessaires et agi au mieux de l'intérêt de DPA dans la gestion du sinistre. En conséquence, il estime cette demande infondée et n'a constitué aucune provision au titre de ce contentieux.

Suivi au 31 décembre des conséquences du contrôle fiscal

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008 afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le redressement portant sur l'assujettissement à la TVA de la partie des recettes concernant le financement des travaux de mise en conformité par la SAGESS est toujours en instance.

DPA conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

DPA a payé une somme de 137.554 €, dont 6.147 € de pénalités, au trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007. Cette somme n'a pas été constatée en charge mais en créance sur le trésor au 31 décembre 2009.

Le risque latent couvrant la période du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2009 s'élève à 170 k€, hors pénalités, somme qui n'a pas fait non plus l'objet de provision au 31 décembre 2009.

Activités dépôt de Bayon

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, a pris acte des décisions de ses clients du site de Bayon de ne pas participer aux investissements nécessaires pour l'amélioration du risque environnemental et a décidé d'interrompre les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2010.

Au cours du second semestre 2010, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS seront en activité. La totalité des autres réservoirs feront l'objet d'un contrôle technique afin de décider de l'avenir de ces capacités de stockage.

Dans l'hypothèse de l'arrêt définitif de ces capacités la valeur nette comptable des actifs concernés au 31 décembre 2009 serait évaluée en k€ à :

Valeur brute :	5.892
Amortissement industriels :	- 2.236
Amortissement de caducité :	- 1.846
Provision pour renouvellement :	- 896
<u>Valeur nette :</u>	<u>914</u>

Charges de gros entretiens

Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.

Les contrôles nécessaires pour faire l'évaluation du parc de stockage du site de Bayon en 2010 ont amené la société à revaloriser le montant de ses provisions afin de face aux futures charges. L'augmentation de ces coûts se traduit, sur les comptes de l'exercice 2009, par une augmentation de la provision pour grosse réparation de 286.700 €.

Le coût, non provisionné initialement, des contrôles et des travaux réalisés en 2009 sur les bacs s'est élevé à 780.514 €.

Installation de Bioéthanol

A la demande de ses clients, la société a créé une installation d'incorporation d'éthanol dans l'essence pour le nouveau carburant E5. Le coût de cette installation, mise en service courant novembre 2009 est de 1.803.491 €.

Le financement de cette installation est assuré par les clients au travers d'une location sur une période de trois ans. Le montant des recettes constatées en 2009 a été de 610.962 €.

Considérant que la période de location correspondait à la durée d'utilité la plus probable des travaux réalisés, la société a pratiqué un amortissement sur la même période par l'intermédiaire des amortissements de caducité (bien considéré non renouvelable).

Le montant de la dotation 2009 s'est élevé à la somme de 573.900 €.

ACTIVITE 2009 DES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

L'année 2009 se traduit globalement par des activités en baisse pour les entrepôts de notre société.

En effet, les expéditions de produits finis (fuels lourds, carburants auto, gasoil, fuel domestique et carburéacteurs) et d'activités diverses au départ des sites par route et fer sont passées de:

	2009	2008	%
BASSENS m3	2.898.819	3.111.263	- 6.83
BAYON tonnes	107.521	188.654	- 43.15

DPA exploite, comme par le passé, les deux dépôts de Bassens et de Bayon et le tronçon du pipeline Ambès Bayon, l'ensemble appartenant à DPA.

DPA assure toujours l'opération, d'une part, du dépôt d'Ambès, et d'autre part du pipeline Ambès Bassens, l'ensemble appartenant à la Société Pétrolière du Bec d'Ambès.

Nous vous donnons, ci-après, le détail de l'activité des entrepôts :

▪ **BAYON**

En 2009, l'activité Fuel Lourd a connu une activité en baisse de 24.22 % (68.139 tonnes en 2009 contre 89.920 en 2008).

Les approvisionnements ont été assurés par 13 caboteurs portant 70.223 tonnes.

DPA continue de stocker les essences de térébenthine et de papeterie, les combustibles pour appareils mobiles de chauffage ainsi que l'huile de palme et de coprah. Le trafic de ses produits a été de 39.382 tonnes contre 98.834 tonnes en 2008 soit une baisse de 59.55 %.

Le trafic de Tall oil a été interrompu à la fin du 1^{er} semestre 2009.

DPA stocke toujours 53.700 m3 de gasoil à la SAGESS avec un contrat long terme de 12 ans.

▪ **BASSENS**

L'approvisionnement du dépôt de Bassens s'est réalisé à hauteur de 75 % (90 % en 2008) à partir de l'oléoduc de la Société Pétrolière du Bec d'Ambès et le solde à partir de celui de CCMP reliant Pauillac à DPA Bassens.

Les volumes des produits expédiés par camions et wagons-citernes au départ de l'entrepôt de Bassens sont en baisse de 6.8 %, soit 2.898.819 m3 en 2009 contre 3.111.263 m3 en 2008. Cette baisse du trafic est à mettre à comparer à la diminution de la consommation nationale de carburants de - 6.2 % en 2009 (source CPDP).

La répartition par moyen de transport est la suivante :

- Diminution des enlèvements par route, avec 2.898.819 m3 chargés sur 98.663 camions contre 3.085.109 m3 en 2008 (- 6.0%).
- Aucune sortie par fer contre 26.154 m3 chargés sur 361 wagons en 2008.

Tous modes de chargement et toutes qualités confondus, la décomposition des enlèvements par produit a été la suivante :

- Essences : 277.017 m3 (contre 295.291 m3 en 2008)
- Gasoil : 1.465.049 m3 (contre 1.568.070 m3 en 2008)
- Fuel domestique: 1.081.504 m3 (contre 1.108.314 m3 en 2008)
- JET A1 : 75.249 m3 (contre 139.588 m3 en 2008)

La diminution globale de l'activité s'explique essentiellement par les effets de la crise économique. Pour l'activité JET A1 un problème de qualité a interrompu pendant quatre mois les sorties de produits vers les clients.

PERSPECTIVES 2010

▪ **BAYON**

La totalité des activités du dépôt seront arrêtées à la fin du 1^{er} semestre 2010. Les contrats commerciaux ont été ou vont être résiliés.

Au cours du 2^{ème} semestre, la totalité des bacs feront l'objet d'une expertise technique afin de décider du devenir de ce parc de stockage.

▪ **BASSENS**

Après la mise en service de la première phase du projet d'amélioration des flux camions pour la partie commune :

- Accès camions
- Local accueil chauffeurs
- Deux nouveaux postes de chargement

la deuxième phase prévue en 2010 verra la mise en service de quatre nouveaux postes de chargement, ce qui permettra d'améliorer le service apporté à nos clients.

QUESTIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2009, l'effectif de DPA, en contrat à durée indéterminée, est de 52 personnes, le personnel détaché auprès de la société est de 3 personnes.

Sur le plan Sécurité et Accidents du Travail, le nombre d'accident, sur les trois dernières années, concernant le personnel DPA est :

- 2007 : 0 accident pour le personnel DPA
- 2008 : 0 accident pour le personnel DPA
- 2009 : 0 accident pour le personnel DPA

DPA a maintenu l'effort de formation en y consacrant un pourcentage de la masse salariale plus élevé que l'obligation légale (montant légal : 32.615 €, montant effectif : 51.833 €.).

ENVIRONNEMENT / SECURITE / SURETE

Prévention du risque d'accident technologique

Par leurs activités, nos sites sont classés SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs. Afin de faire face à ces risques, nous disposons d'une organisation qui permet de gérer en interne la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM), et le système de gestion des aspects sécurité (SGSE).

Cette prévention s'articule autour de plusieurs aspects :

1. Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs par l'établissement d'étude de dangers, contrôle des éléments importants pour la sécurité (EIPS), audits internes et externes, gestion et traitement des anomalies et incidents.
2. Formation permanente du personnel de la société et des chauffeurs utilisant nos installations, par l'obtention d'habilitations.
3. Certification/habilitation, des entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risque, par information sécurité à toutes les personnes intervenant sur nos sites.
4. A noter que DPA a obtenu 1er avril 2009 la certification ISO 9001.

Responsabilité civile et gestion des indemnisations

Afin de faire face à ses responsabilités vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

1. Une structure capitalistique permettant d'assurer une garantie financière suffisante.
2. Des contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès des compagnies d'assurance internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires liées aux dommages corporels, matériels et immatériels.

Informations complémentaires

Comme les années passées, tous les sites ont reçu la visite de contrôles et d'inspections effectués par les autorités administratives.

Conformément aux prescriptions des arrêtés d'autorisation d'exploiter, les études de dangers ont été mises à jour.

Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et des documents réglementaires, avec quelques corrections mineures à apporter. Un rapport de réalisation a été transmis aux autorités préfectorales.

En outre, la DRIRE a réalisé un audit du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble de nos dépôts.

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations.

Depuis 2004, un CHSCT est constitué et celui-ci se réunit régulièrement. Le médecin du travail et la CRAM sont invités. En outre, dans le cadre de la constitution de deux CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) Ambès Sud pour Bassens et Ambès Nord pour Bayon et Ambès, un membre du CHSCT a été désigné dans ces instances comme représentant des salariés.

Dans le cadre de la sûreté portuaire et au-delà de nos deux collaborateurs agréés ASIP, DPA forme les opérateurs à la sûreté des appointements.

QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (L. 225-102)

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation au capital de la société, telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2008, a rejeté la proposition de modification des statuts prévoyant la possibilité de nomination d'un administrateur par les salariés actionnaires.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE

Aucune augmentation du capital réservée aux salariés n'a été décidée, et l'assemblée générale de juin 2008 a rejeté le projet de résolution prévoyant l'octroi au Conseil des pouvoirs lui permettant de décider une augmentation de capital dans les prochaines années.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

BILAN ACTIF

- Les investissements mis en service au cours de l'exercice s'élèvent à 2.504.494 €. Parmi les réalisations importantes de l'année 2009 il convient de mentionner :
 - BASSENS :
 - Remplacement d'un fond de réservoir pour 365.000 €,
 - Remplacement des motorisations de certaines vannes pour 156.000 €,

- Création d'un nouveau local pour les automates de chargement et de sécurité pour 63.000 €
 - Différents travaux de mise en conformité sur réservoirs pour 410.000 €,
 - Création d'un nouveau local d'accueil pour les chauffeurs pour 187.000 €,
 - Modification de l'accès camions dans le cadre de l'amélioration des flux pour 146.000 €.
- Les immobilisations en cours au 31 décembre 2009 s'élèvent à 2.645.292 € et comprennent :
 - Remplacement d'un fond de réservoir pour 516 000 €,
 - Amélioration de l'hydraulique de la pomperie produit pour 200.000 €,
 - Amélioration des automatismes d'accès camions pour 362.000 €,
 - Remplacement de deux ilots de chargements camions pour 782.000 €.
 - Le montant des cessions et mises au rebut s'est élevé à 54.597 € dégageant une valeur nette comptable de 23.505 €.
 - Le montant des immobilisations sorties de l'actif et qui ont fait l'objet d'un renouvellement, s'élève à 200.294 €, dégageant une valeur nette comptable de 62.334 €.
 - La variation de l'actif circulant s'explique de la façon suivante :
 - Baisse des stocks de dénaturants.
 - Baisse du poste « créances clients » du fait de la répartition sur l'année des prestations de locations de capacités qui en 2008 avait fait l'objet d'une régularisation au 31 décembre.
 - Augmentation des disponibilités suite à la mise en place d'un financement de 2.898.000 €.

BILAN PASSIF

- La variation des « capitaux propres et assimilés » qui sont de 6.038.626 € en 2009 contre 6.231.890 € en 2008, s'explique par l'affectation du résultat, de la distribution des dividendes et de la variation des amortissements dérogatoires.
- La variation des « droits du concédant » s'explique par l'affectation des dotations et des reprises des amortissements de caducité.
- Dans les provisions pour risques et charges, le fonds de renouvellement des installations concédées a vu une nouvelle dotation annuelle pour un montant de 446.888 € et une reprise de provision de 45.764 € pour des biens mis au rebut ou renouvelés.

La provision pour litige prud'homal figurant au bilan à fin 2007 pour 50.000 € n'a pas été utilisée. Le jugement rendu en 2009 en faveur de la société a fait l'objet d'une procédure 'appel de la part du salarié.

Les provisions pour grosses réparations figurant au bilan, ont été mouvementées d'une part, par une reprise de provision de 469.700 € pour couvrir les dépenses de révision décennales engagés en 2009, et d'autres part par une dotation de 946.500 €, en progression par rapport à l'exercice précédent, afin de faire face d'une part à l'augmentation des coûts et surtout à couvrir les opérations de contrôles de la totalité des réservoirs du dépôt de Bayon.

Une provision pour couvrir la charge à venir, au titre des primes « long service » attribuées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans de présence au sein de la société, a été comptabilisée à hauteur 84.907 €.

Une provision à hauteur de 33.000 € a été constatée pour couvrir le coût du départ en janvier 2010 d'un salarié dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Une provision de 28.000 € a été constatée au 31 décembre 2009 pour couvrir le coût du déclassement de 14.000 m3 de JET A en fuel hiver suite à un problème de contamination.

Une provision pour dépréciation de créance à hauteur de 60.327 € a été constatée au 31 décembre pour couvrir les pénalités de retard payées suite au redressement fiscal sur la taxe professionnelle en 2008. Ces pénalités ont fait l'objet d'une réclamation non acceptée par l'administration à la clôture des comptes 2009.

- Les Dettes Financières ont augmenté du fait de la mise en place d'un nouveau financement pour un montant de 3 M€, afin de financer les programmes d'investissements. Le montant débloqué au 31 décembre 2009 était de 2.838.000 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au regard de l'activité, la société reste peu endettée, avec un endettement de 6.5 M€ pour des capitaux propres de 6 M€.

- La variation du poste « Autres Dettes » s'explique essentiellement par :
 - Augmentation du poste « fournisseurs » du fait des investissements en cours importants à fin 2009.
 - Baisse du poste « dettes diverses » du fait du paiement en 2009 du redressement fiscal de taxe professionnelle qui figurait en dettes à payer en décembre 2008 pour 99.251 €.
- Les produits constatés d'avance pour 147.986 K€ correspondent à des loyers perçus d'avance pour faciliter le financement d'installations spécialisées.

COMPTE DE RESULTAT

Recettes :

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2009	2008	%
Prestations de réception et d'expédition	5.680.227	6.422.865	- 11.6
Prestation de coloration et biocarburant	2.623.047	2.004.501	+ 30.9
Locations de capacités	5.787.468	5.737.409	
Mandats d'opérations	1.594.910	1.523.072	
Autres produits	<u>518.681</u>	<u>449.264</u>	
Cumul	16.204.333	16.137.111	

Les principales variations s'expliquent de la façon suivante :

1. Activités de réception et d'expédition :

- Dépôt de BASSENS :

Diminution des recettes de passages de 210.260 €, soit - 4.17 %, du fait de la baisse d'activité.

Diminution de 302.992 € des recettes de réception de produits depuis la mise en service du pipeline de réception d'EMHV avec la société DIESTER.

- Dépôt de BAYON

Baisse de 229.420 € des recettes liées aux activités de fuel lourd, d'huiles de palme et d'essence de térébenthine et de papeterie du fait de la mauvaise conjoncture économique.

2. Location de capacités :

- Dépôt de BASSENS :

Augmentation de 181.855 € des locations de capacité de la SAGESS, avec le remplacement du contrat 5 ans par un contrat 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2009.

- Dépôt de BAYON :

Baisse de 201.260 € des locations de capacités suite à l'arrêt des trafics d'engrais et de tall oil et à la diminution des besoins de capacités des clients pour les autres activités.

3. Prestations pour Biocarburants :

La prestation liée à l'incorporation d'éthanol dans les essences, qui avait débutée en octobre 2008, est passée de 42.573 € à 203.654 € en 2009.

La prestation, couvrant l'amortissement et le financement sur 3 ans des installations, prise en charge par les clients est passée de 127.719 € en 2008 à 610.962 € en 2009 soit un complément de 483.243 €. En contrepartie le complément d'amortissement en charge sur 2009 est de 493.749 €.

Le poste reprise de provisions et amortissements correspond essentiellement aux reprises pour couvrir les grosses réparations sur bacs réalisées en 2009.

Le poste transfert de charges correspond à des indemnités d'assurance et des financements de formations continues.

Dépenses :

Les charges d'exploitation sont globalement en hausse de 3.2 %. Les principales variations sont :

▪ Autres achats et services extérieurs :

- **Augmentation :**

1. De l'assistance extérieure pour les contrôles techniques des bacs, et la supervision des travaux importants sur les installations de Bassens à hauteur de 142.000 €,

2. Pour la première année, la société a été amenée à louer des capacités chez des stockistes extérieurs afin de faire face à ses obligations contractuelles de
3. stockages avec la SAGESS. Le coût de ces locations a été de 527.000 € pour l'année 2009,
4. Du coût des contrats de maintenances pour 130.000 €,
5. Du poste révision décennale à hauteur de 272.000 € compensée par des reprises de provisions.

- **Diminution :**

1. Diminution de 263.000 € des coûts d'énergie, utilisée pour nos activités de produits chauffés, du fait d'une part de la baisse de l'activité et d'autre part de la baisse du prix du fuel lourd acheté.
2. Des travaux de gros entretien sur bacs à hauteur de 620.000 €.
3. Baisse de 56.000 € des prestations de gestion des appointements du fait du recul du trafic,
4. Baisse de 49.000 € des coûts d'analyses suite à la mise en place d'un contrat cadre,
5. Baisse du poste gardiennage de 114.000 € suite à une diminution du nombre de gardien,
6. Diminution de 89.000 € des prestations HSE de sous-traitance et d'études dans le cadre des contrôles demandés par l'administration.

- **Les amortissements industriels et de caducités** sont en forte progression du fait d'une part des investissements importants en 2009 et d'autre part de l'impact de l'amortissement de l'installation d'éthanol sur une durée exceptionnelle de 3 ans (complément de dotation 2009 à hauteur de 493.749 €).

- **Les provisions pour grosses réparations** progressent afin de prévenir d'une part l'impact sur les années à venir des révisions décennales des réservoirs en activité et d'autre part du coût de l'expertise technique de l'ensemble des bacs de Bayon.

Le résultat d'exploitation passe d'un bénéfice de 509.911 € en 2008 à un bénéfice de 70.245 € en 2009, du fait de l'impact des amortissements et des provisions.

Le résultat net de l'exercice 2009 est un bénéfice de 12.042 € contre un bénéfice de 184.984 € en 2008.

Afin de faire face à ses besoins d'investissements, la société doit mettre en place des financements bancaires durant les deux années à venir. Dans l'attente d'une situation financière plus favorable, nous vous proposons de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2009.

Nous vous rappelons que les dividendes distribués à chacune des actions au cours des trois derniers exercices ont été de :

	2006	2007	2008
Montant global dividendes distribués	440.100 €	342.300 €	244.500 €
Dividende payé par action	4,50 €	3,50 €	2.50 €
Dividendes éligibles pour les personnes physiques à l'abattement de (Article 158-3-2 du CGI).	40 %	40 %	40 %

Dividendes non éligibles à abattement pour les personnes morales (Article 158-3-2 du CGI).

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

(Néant).

INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous donnons ci-dessous la liste complète établie au 31 décembre 2009 des actionnaires détenant 5 % et plus du capital social.

	NOMBRE	%
CCMP	11.701	11.96
Entrepôts Pétroliers Régionaux	52.445	53.62
ESSO SAF	9.780	10.00
TOTAL Raffinage Marketing	12.113	12.39

Nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'action de notre société au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou au titre d'une période d'indisponibilité légale.

Nous vous informons, qu'aucun dirigeant ou personnes ayant des liens étroits avec un dirigeant, ne possède de titres de la société au 31/12/2009, ou n'a effectué d'opérations sur l'exercice 2009.

INFORMATIONS EN MATIERE D'OFFRE PUBLIQUE

(Article L.225-100-3 du Code de commerce)

Nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital de la société et toutes informations en la matière est décrite plus haut dans le présent rapport.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales,
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, aucune délégation de pouvoir n'est en cours de validité à la date du présent rapport,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 221-1-2° du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG Audit, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations hors taxe suivantes :

Exercice 2009	34.873 €
Exercice 2008	36.962 €

REMUNERATION ALLOUEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

Monsieur Gilles COUDRETTE, Président Directeur Général, détaché d'une société actionnaire, a perçu les rémunérations brutes globales suivantes :

Année 2009	173.779 €
(Dont 1.677 € d'avantage en nature)	

Le contrat de travail de Monsieur Gilles COUDRETTE ne comporte pas de clause particulière de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

(Article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 2.618.108 € et était constitué de :

Montant	%	Jours à compter de : Date de facture
201.812	7.7	30
2.175.154	83.1	45
84.948	3.2	60
35.110	1.3	75
121.084	4.6	90

Les dettes à plus de 60 jours correspondent à des factures dont les échéances ont été repoussées du fait de problèmes à la réception des prestations.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX - (Article L.225-102-1 du Code du commerce)

Monsieur Gilles COUDRETTE

Président Directeur Général

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès (jusqu'au 31 12 2009)

Monsieur Patrick MOATTI

Président

- Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès (Président Directeur Général à compter du 1er janvier 2010)
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès

Entrepôts Pétroliers Régionaux (EPR)

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de Lorient
- Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre

Société TOTAL Raffinage Marketing

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès
- Dépôt Pétrolier de Fos
- Société des Transports par Pipeline

- Société du Pipeline Méditerranée Rhône
- Société Pétrolière de Bec d'Ambès
- TOTAL Lubrifiants
- La Charbonnière
- PETROVAL
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité
- Société de Manutention de Carburants Aviation
- Société du Pipeline Sud Européen
- Société du Port de Plaisance de BEAULIEU
- GEOSTOCK Holding
- GEOVEXIN
- Société Maritime de Combustibles Liquides de BOULOGNE S/ MER
- Société des Hydrocarbures de l'est
- SEM EUROPORT VATRY
- Société Réunionnaise d'Entreposage

Membre du Comité des Associés

- FUELLING Aviation Service
- Groupement Immobilier Pétrolier
- Groupement Pétrolier Aviation

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de la Corse
- Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur
- Dépôt Pétrolier de PORTES les VALENCES
- Dépôt Pétrolier de LORIENT
- Entrepôt Pétrolier de CHAMBERY
- Entrepôt Pétrolier de DIJON
- Entrepôt Pétrolier de LYON
- Entrepôt Pétrolier PROVENCAUX
- Entrepôt Pétrolier de PUGET sur ARGENS
- Entrepôt Pétrolier de VALENCIENNES
- Groupement Pétrolier de ST PIERRE des CORPS
- Société de Pipeline de la Raffinerie de LORRAINE
- Société du Dépôt de La PALLICE
- Société du Dépôt Pétrolier de NANTERRE

Membre du Comité d'Orientation

- Dépôt de Pétrole d'ORLEANS
- Entrepôt Pétrolier de MULHOUSE
- Raffinerie du MIDI

Membre du Comité de Contrôle des comptes

- Groupement Pétrolier de STRASBOURG

Administrateur du groupement

- Groupement de DONGES

Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP)

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

Société ESSO SAF (ESAF)

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès
- Société de Manutention de Carburants Aviation
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité
- Société des Transports par Pipeline
- Société du Pipeline Méditerranée Rhône
- Société du Pipeline Sud Européen

Membre du Comité d'Orientation

- Raffinerie du Midi
- Dépôts Pétroliers Côtiers
- Groupement Pétrolier du Val-de-Marne
- Dépôt de Pétrole d'ORLEANS

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de la Cote d'Azur
- Dépôt Pétrolier de la Corse
- Société de Pipeline de la Raffinerie de Lorraine
- Société Havraise de Manutention des Produits Pétroliers
- Société de Gestion de Produits Pétroliers
- Entrepôt Pétrolier de MULHOUSE
- Groupement Pétrolier de St Pierre des Corps

Membre de Comité d'Administration de SAS

- FUELLING Aviation Services

Compagnie Auxiliaire de Placements Industriels et Commerciaux (CAPIC)

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès
- Société des Hydrocarbures de l'est
- Dépôt Pétrolier de FOS
- Etablissement Maritime de CARONTE et de FOS
- Société du Pipeline Méditerranée-Rhône
- Société du Pipeline Sud-Européen

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de la Corse
- Dépôt Pétrolier de LORIENT
- Entrepôt Pétrolier de LYON
- Entrepôt Pétrolier de PUGET sur ARGENT
- Société de Pipeline de la Raffinerie de Lorraine
- Société du Dépôt Pétrolier de NANTERRE

Mr C. CHAIZE

Président de la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière

Gérant

- Compagnie Industrielle Maritime

Administrateur

- Gaz de Normandie

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle Maritime au Conseil de

- TRAPIL

Mr X. de MAUPEOU

Groupe TOTAL : Chef du Département Contrôle Financier Marketing France

Administrateur

- Compagnie Auxiliaire de Placements Industriels et Commerciaux

Représentant permanent de la Compagnie Auxiliaire de Placements Industriels et Commerciaux au Conseil de

- Etablissement Maritime de Caronte et de Fos

Représentant permanent des Entrepôts Pétroliers Régionaux au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

Membre du Conseil de Direction Générale

- Lescot
- Urbaine des Pétroles

Mr Y. ROUFFIGNAC

TOTAL Raffinage Marketing France (logistique) : Chef Département Planification-Etudes patrimoine 1

Président

- Entrepôt Pétrolier de VALENCIENNES
- Société du Dépôt Pétrolier de NANTERRE
- Entrepôt Pétrolier de LYON

Gérant

- Dépôt Pétrolier de la Cote d'Azur
- Entrepôt Pétrolier de DIJON

Administrateur

- Société Pétrolières du Bec d'Ambés

Représentant Permanent de la Compagnie Auxiliaire de Placements Industriels et Commerciaux au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambés

Membre du Comité d'Orientation

- Raffinerie du Midi
- Dépôt de Pétrole d'ORLEANS

Mr JP. SOUCHAUD

ESSO SAF : Chef de la Division Distribution et Pipelines France-BENELUX

Président Directeur Général

- Société Pétrolière du Bec d'Ambés
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône

Gérant

- Groupement Pétrolier du Val de Marne
- Terminal Pétrolier de BORDEAUX

Administrateur

- TRAPIL

Représentant permanent de ESSO SAF au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès
- Société du Pipeline Méditerranée-Rhône
- Société du Pipeline Sud-Européen

Membre du Comité d'Orientation

- Raffinerie du Midi
- Dépôt de Pétrole d'ORLEANS

Mr D. XYLINAS

TOTAL Raffinage Marketing France (Logistique) : Directeur

Administrateur

- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité
- Société des Transports Pétroliers par Pipeline

Membre du Comité de Direction

- STOCKOUEST
- Société du Dépôt de la PALLICE

Représentant Permanent de la Compagnie Auxiliaire de Placements Industriels et Commerciaux au Conseil de

- Dépôt Pétroliers de FOS
- Société du Pipeline Méditerranée-Rhône

Représentant Permanent de TOTAL Raffinage Marketing au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (entièrement amorti)	748 170	748 170	748 170	748 170	748 170
Nombre des actions ordinaires restantes	97 800	97 800	97 800	97 800	97 800
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 789 863	12 042 584	14 051 059	16 137 111	16 204 333
Résultat avant impôts amortissements et provisions	3 255 964	3 478 681	3 148 912	3 603 930	4 159 159
Impôts sur les bénéfices	698 653	354 447	134 516	120 935	39 822
Résultat après impôts, participation, intéressement, amortissements et provisions	1 341 036	690 875	234 958	184 984	12 042
Résultat distribué	440 100	440 100	342 300	244 500	
III RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	26,15	31,95	30,82	28,58	42,12
Résultat avant impôt	20,86	10,69	3,78	3,13	0,53
Résultat après impôt	13,71	7,06	2,40	1,89	0,12
Dividende net attribué à chaque action	4,50	4,50	3,50	2,50	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	42	47	52	52
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 524 367	1 693 194	1 892 190	2 214 963	2 225 015
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	685 509	730 934	867 188	1 006 310	1 016 839

(1) Projet soumis à l'assemblée générale ordinaire

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE

Présenté à l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Du code de gouvernement d'entreprise auquel DPA a souhaité se conformer,
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 29 mars 2010.

Il a également été transmis aux commissaires aux comptes.

Les diligences menées par le Président qui sous-tendent ce rapport reposent en partie sur la réalisation de travaux d'analyse et de collecte d'information menées en collaboration avec les principales directions opérationnelles, fonctionnelles et financières. Des consultations et des validations ont eu lieu avec la Direction Générale.

1) LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le Code de Référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce code ont été écartées :

- En matière d'évaluation des travaux du conseil :
Le conseil n'a pas encore entamé de processus d'évaluation de ses travaux. Mais, souhaite qu'une réflexion soit menée en interne pour la faisabilité d'une telle évaluation.
- En matière de comité de nominations et des rémunérations :
A compter de l'exercice 2010, la rémunération du Président Directeur Général fera l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.
- Durée des mandats des administrateurs :
Les statuts de notre société qui prévoyaient une durée des mandats d'administrateurs de 6 années, ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale de juin 2009 pour les porter à 4 ans.

- Lors de sa réunion du 23 juillet 2009 le Conseil a approuvé son règlement intérieur.
- Comité d'Audit

Lors de sa réunion du 23 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé :

1. *Que le Conseil d'administration prendra en charge les fonctions de Comité d'Audit ;*
2. *De fixer les critères suivants pour qualifier l'administrateur indépendant :*
 - *ne pas être salarié ou mandataire social (Directeur Général, Directeur Général Délégué, membre du Directoire, Président) de la société ;*
 - *ne pas être salarié ou administrateur d'une société actionnaire à plus de 33,33% de la société DPA et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;*
 - *ne pas être mandataire social (Directeur Général, Directeur Général Délégué, membre du Directoire, Président) d'une société dans laquelle DPA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ;*
 - *ne pas être client, fournisseur, banquier :*
 - *significatif de la société ou de son groupe,*
 - *ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative ;*
 - *ne pas avoir de lien familial proche avec la direction générale de la société ;*
 - *ne pas avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes ;*
 - *ne pas être actionnaire à hauteur de plus de 33,33% du capital.*

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du code de gouvernance MIDDLENEXT et a analysé dans quelle mesure les recommandations formulés sont applicables / appliquées chez DPA. Les recommandations du Code MIDDLENEXT correspondent à la pratique de la gouvernance au sein de DPA et n'ont pas nécessité d'évolution de son organisation.

1-1) Le Conseil d'administration

1.1.1. La composition du conseil

Le conseil d'administration est composé de 7 membres, deux personnes physiques et cinq personnes morales :

Personnes physiques

Monsieur Gilles COUDRETTE - Président Directeur Général.

Né le 3 novembre 1953 à Rouen, de nationalité Française. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce du Havre. A exercé pendant 30 ans, pour le compte du groupe TOTAL, des postes d'exploitant et de dirigeants de dépôts pétroliers. Actuellement détaché par le groupe TOTAL pour diriger la société DPA jusqu'au 31 décembre 2009.

Monsieur Patrick MOATTI

Né le 14 mars 1961 à Tunis, de nationalité française. Docteur en physique chimie de l'université de Montpellier. A exercé au sein du groupe TOTAL, de 1987 à 1994 différents postes au sein de la branche chimie et de 1995 à 2003 différents postes au sein de la branche raffinage, puis Président Directeur Général de la Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers de 2003 au 31 décembre 2009. Actuellement détaché par le groupe TOTAL pour diriger la société à compter du 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Mr COUDRETTE.

Personnes morales

La liste des administrateurs personnes morales figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ADMINISTRATEURS

Nom	Mandat	Date de 1^{ère} nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues
Gilles COUDRETTE	Président du Conseil d'Administration	Juin 2007	Décembre 2009	10
Patrick MOATTI	Membre du Conseil d'Administration	décembre 2009	Juin 2013	0
EPR SAS Représenté par Mr Xavier de MAUPEOU	Membre du Conseil d'Administration	juin 2007	Juin 2010	Société : 52445 RP : 0
ESSO SAF Représenté par Mr Jean Pascal SOUCHAUD	Membre du Conseil d'Administration	Juin 2009	Juin 2013	Société : 9780 RP : 0
COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX Représenté par Mr Yannick ROUFFIGNAC	Membre du Conseil d'Administration	juin 2009	Juin 2013	Société : 10 RP : 0
TOTAL Raffinage Marketing Représenté par Mr Dimitrios XYLINAS	Membre du Conseil d'Administration	juin 2008	Juin 2014	Société : 12103 RP : 0
COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE CCMP Représenté par Mr Christian CHAIZE	Membre du Conseil d'Administration	18 juin 2007	Juin 2013	Société : 11701 RP : 0

La liste des mandats détenus par les administrateurs dans d'autres sociétés est portée en annexe au rapport de gestion.

1.1.2. Conflit d'intérêt

Lors du Conseil d'Administration du 08/04/2009, le président a soulevé la question de l'éventuel conflit d'intérêt qui pouvait se poser pour l'administrateur de la société Esso dans le cadre de la procédure judiciaire relative au sinistre du 12/01/2007 sur le site SPBA d'Ambés.

Le Conseil d'Administration a jugé que le conflit d'intérêt ne s'est pas avéré au cours de l'année 2009.

1-2) Le rôle et le fonctionnement du conseil

1.2.1. Le rôle du conseil

Les missions principales dévolues au conseil d'administration sont l'examen des états financiers, l'approbation des budgets annuels, la discussion des orientations stratégiques et la fixation des tarifs appliqués aux usagers.

1.2.2. La convocation des membres du conseil et la tenue des réunions

Conformément aux statuts, les administrateurs ont été convoqués régulièrement avant chaque réunion, par courrier. Les réunions se sont tenues, soit au siège social à Bassens, soit à Paris au siège social de l'un des actionnaires.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni cinq fois. Le taux de présence sur l'année 2009 a été de 86.7 %.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués au moins huit jours avant les réunions.

Un procès verbal a été établi lors de chaque réunion. Il a été envoyé à chaque administrateur pour validation, et a fait l'objet d'une approbation définitive lors de la réunion suivante.

1.2.3. La convocation des commissaires aux comptes

Conformément à l'article L225-238 du code de commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué par lettre recommandée aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels. De plus le commissaire aux comptes a été informé de la tenue de toutes les autres réunions du conseil.

1.2.4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été approuvé lors du Conseil du 23 juillet 2009.

1.2.5. Les principales décisions adoptées

Outre les décisions d'arrêts des comptes semestriels et annuels et la validation des différents communiqués à publier par DPA dans le cadre de sa communication réglementaire, le conseil a pris les décisions suivantes :

- Approbation des budgets révisés 2009 et prévisionnels 2010,
- Fixation des nouveaux tarifs 2010,
- Approbation de la modification des statuts, pour autorisation de la tenue des réunions du conseil par visioconférence, suppression de l'obligation de détention d'action de garantie pour les administrateurs et réduction des mandats d'administrateurs à 4 ans,

- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration,
- Cooptation d'un nouvel administrateur
- Changement de Président Directeur Général à compter du 1 janvier 2010,
- Décision de confier, pour l'année 2010, à Mr Gilles COUDRETTE une prestation pour participer au suivi de la procédure judiciaire relative au sinistre d'Ambès de 2007 et transmettre le dossier au nouveau président,
- Décision de faire appel dans le cadre de la procédure de comparution suite à la pollution accidentelle sur le site d'Ambès en octobre 2008 ;
- Décision de cessation des activités de fuel lourd, huile de palme, de combustible de chauffage, d'essence de térébenthine et de papeterie. Décision d'étudier des scénarios alternatifs en regard des paramètres liés aux cessations d'activité,
- Décision du Conseil de prendre en charge les fonctions de Comité d'Audit,
- Validation des critères définissant la qualité d'administrateur indépendant,
- Validation de budget d'investissement complémentaire pour :
 - Création d'une logistique de déchargement de GO pour le compte de la société SPBA depuis l'apportement 517 de BAYON
 - Budget d'investissement complémentaire pour remplacement de deux fonds de bac sur le dépôt de Bassens,
- Approbation de la mise en place d'un nouveau financement de 3.000.000 €,

1-3) Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le conseil d'administration est assisté dans ses prises de décisions par trois commissions, à savoir :

- Commission financière
- Commission d'assurance
- Commission d'exploitation

1.3.1. La commission financière

Elle est composée d'au moins trois membres appartenant aux services comptables et financiers des principaux actionnaires, et ne faisant pas partie des membres du Conseil d'Administration.

Son rôle est de formuler un avis auprès du Conseil d'Administration sur :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels,
- le montant du dividende annuel suivant la situation financière,
- la recherche de moyen de financement.

La commission s'est réunie deux fois pour l'arrêté des comptes annuels de la société, ainsi que pour l'analyse de la situation financière de la société et proposer au Conseil d'Administration la mise en place d'un nouveau financement.

1.3.2. La commission assurance

Elle est composée d'un représentant des services assurances des sociétés TOTAL, ESSO.

Son rôle est d'analyser les contrats d'assurances de la société, afin de s'assurer de la bonne couverture des risques encourus.

En 2009, par l'intermédiaire de la société TOTAL, elle a proposé à DPA d'intégrer un contrat cadre « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » couvrant la totalité des filiales du groupe TOTAL, et ceux afin de profiter d'une meilleure couverture et à un coût plus intéressant.

1.3.3. La commission d'exploitation

Elle est composée de trois membres, appartenant aux services logistiques des principaux actionnaires (TOTAL, ESSO et CCMP). Elle s'est réunie deux fois en 2009, en juillet et en octobre.

Son rôle est d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement, pour donner un avis avant leur validation par les administrateurs. De plus, elle est chargée d'entériner les choix techniques d'investissements pris par la société.

2) REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun mandataire social ne perçoit directement de la société, une rémunération (fixe ou variable) ou d'avantage en nature.

La rémunération perçue par Monsieur Gilles COUDRETTE pour ses fonctions de Président Directeur Général est fixée directement par la société actionnaire par laquelle il est détaché.

Aucune rémunération différée de type indemnité de départ ou engagement de retraite n'existe à ce jour pour les mandataires sociaux de la société.

3) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 28 des statuts.

Les statuts sont disponibles au siège social sur demande de l'actionnaire.

4) ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport du conseil.

5) ORGANISATION GENERALE ET MISE EN OEUVRE DU CONTROLE INTERNE

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment au guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP's) du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

Nous avons rédigé ce rapport en travaillant sur les deux questionnaires établis dans le cadre de ce guide simplifié et qui nous ont permis de mettre l'accent sur les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur notre patrimoine et nos résultats.

5.1) Objectifs du contrôle interne au sein de la Société et limites inhérentes

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, une maîtrise des risques et une fiabilité des informations, sur la situation financière et les comptes, données aux actionnaires et à l'autorité concédante dans le cadre de notre contrat de concession.

Aussi, les procédures de contrôle interne visent à fournir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société, reflètent avec sincérité la situation de la société.
- S'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le contrôle interne de la Société, qui s'étend au-delà des questions directement liées au système comptable et financier, vise à donner une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la prévention et la maîtrise des risques majeurs pouvant être rencontrés par la Société.

5.2) Organisation générale de mise en œuvre du contrôle interne

5.2.1. Le périmètre

Ce rapport concerne la société DPA, y compris l'activité exercée dans le cadre de ses mandats de gestion.

5.2.2. Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'Administration

En tant que de besoin, le conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La Direction générale :

La direction générale est chargée de définir et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Il appartient à la direction générale de rendre compte au conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, assisté en cela par la direction financière

La Direction financière :

Le Directeur administratif et financier assure la conformité aux réglementations comptables et financières. Il fournit également à la Direction Générale les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société

L'assurance qualité

Notre société a obtenu la certification ISO 9001 en début d'année 2009.

La démarche qualité initiée a permis de définir les principaux processus clés pour la société à savoir :

- Processus : Management
- Processus : Approvisionnement, réceptions et stockage
- Processus : Mise à disposition clients
- Processus : Gestion des compétences
- Processus : Travaux, Maintenance
- Processus : Métrologie
- Processus : Achats
- Processus : Finance
- Processus : Informatique
- Processus QHSE dont SGS

Une démarche d'amélioration continue a été mise en œuvre. Pour ce faire, la société a mis en place :

- Un système d'audit interne, assuré par le service qualité avec un programme de contrôle, pour vérifier le respect de l'application des différentes procédures
- Un système de suivi des anomalies permettant un processus d'amélioration continue.

Parallèlement nos actionnaires, TOTAL et ESSO, participent régulièrement à un audit de la société basé sur un référentiel interprofessionnel.

5.2.3. Procédure de contrôle interne mises en place

5.2.3.1. L'organisation

▪ *Procédures de contrôle interne mises en place*

Notre société a mis en place, depuis plusieurs années, des procédures de contrôle interne sur ses processus critiques : Exploitation, Travaux, Informatique, Comptabilité, Ressources humaines, Hygiène Sécurité Environnement et Qualité.

Ces procédures de contrôle interne doivent permettre d'assurer la continuité, la fiabilité et la qualité de l'ensemble de nos prestations.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de certification qualité l'ensemble du corps de procédures a été révisé et complété.

▪ *L'environnement informatique*

Afin de s'assurer que nos systèmes informatiques sur lesquels s'appuient nos systèmes d'information sont protégés efficacement tant au niveau de leur sécurité physique que logique (accès), nous avons procédé à un audit de l'environnement informatique en 2007. Il a relevé une bonne maîtrise des systèmes informatiques métiers et fait quelques recommandations pour lesquelles les premières actions correctrices ont été mises en place dès 2008 et se sont poursuivies en 2009.

Un plan de continuité informatique a été établi concernant le matériel et les logiciels concernant les serveurs bureautiques et les IBM AS400.

Les automatismes industriels ne faisant pas partie, à ce jour, de ce plan de continuité, une mission de recensement et d'évaluation a été lancée début 2009, afin de pouvoir mettre ces systèmes au même niveau que les autres systèmes informatiques et de les incorporer au plan de continuité existant.

- *La formation*

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations.

5.2.3.2. La gestion des risques

DPA a mené l'analyse des risques industriels, liés à son cœur de métier.

- *Prévention du risque d'accident technologique*

Par son activité, notre société est classée SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs. Afin de faire face à ces risques, nous adaptons en permanence l'organisation permettant ainsi de gérer en interne la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM), et le système de gestion des aspects sécurité (SGS).

Cette prévention s'articule autour de plusieurs aspects :

- Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs par l'établissement d'étude de dangers, contrôle des éléments importants pour la sécurité (EIPS), audits internes et externes, gestion et traitement des anomalies et incidents.
- Formation permanente du personnel de la société et des chauffeurs utilisant nos installations, par l'obtention d'habilitations.
- Certification/habilitation des entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risques avec évaluation périodique.

- *Responsabilité civile et gestion des indemnisations*

Afin de faire face à ses responsabilités vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

- Une structure capitalistique lui permettant d'assurer une garantie financière suffisante.
- Des contrats d'assurances couvrant la responsabilité civile exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès de compagnies d'assurances internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires liées aux dommages corporels, matériels et immatériels.

5.2.3.3. Les activités de contrôle

- *Activités de contrôles menées par les autorités compétentes*

Comme les années passées, les deux sites ont reçu la visite de contrôle et d'inspection effectuée par les autorités administratives. Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et documents réglementaires avec quelques corrections mineures à apporter. Un rapport de réalisation a été transmis aux autorités.

En outre, a été réalisé un audit du système de gestion de la sécurité, opéré par la DRIRE et une réponse a été apportée en regard des quelques points à améliorer.

5.2.3.4. Le pilotage du contrôle interne

Nos actionnaires et clients pétroliers, réunis au sein d'un comité d'Audit Interprofessionnel, vérifient tous les quatre ans environ, les procédures de notre société, afin de s'assurer du respect des règles du référentiel d'audit édité par leurs Compagnies.

Ce référentiel couvre l'ensemble des activités et des services de la société (gestion, administration, exploitation et sécurité).

Le dernier audit interprofessionnel a eu lieu en juin 2003, et s'est traduit par un certain nombre de recommandations d'ordre mineur, pour lesquelles des actions correctives ont été apportées. Le prochain audit est programmé courant 2010.

5.2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

5.2.4.1. Objectifs et acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

▪ Les objectifs assignés au contrôle interne en matière d'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable vise à fournir une assurance raisonnable mais non absolue que les actifs sont protégés et que les transactions sont exécutées avec l'autorisation de la direction, que les actifs sont protégés contre les pertes provenant d'une utilisation ou d'une cession non autorisée, et que les transactions sont réalisées comme autorisées et comptabilisées correctement afin de permettre la préparation des états financiers.

▪ Les acteurs

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont mises en œuvre au sein de la société. C'est le Président Directeur Général et le Responsable Administratif et Finances qui ont en charge le contrôle de l'information comptable et financière.

5.2.4.2. La diffusion des informations en interne

▪ Les procédures de contrôle budgétaire

Le conseil de décembre de l'année étudie et valide les budgets révisés de l'exercice en cours, ainsi que les budgets prévisionnels de l'exercice suivant, pour la partie fonctionnement et investissements.

Les systèmes de gestion informatisés permettent de suivre en permanence la réalité des frais engagés par rapport au budget prévisionnel. L'analyse des écarts significatifs est fournie à la Direction de la société.

▪ Arrêté semestriel et clôture de fin d'année

Les titres de notre société étant admis aux négociations sur un marché réglementé (EURONEXT), et conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier, notre société publie :

- un rapport financier annuel dans les quatre mois de la clôture comprenant notamment les comptes annuels.
- un rapport financier semestriel dans les deux mois qui suivent la fin du premier semestre comprenant des comptes condensés pour le semestre écoulé.

La comptabilité est établie sous des logiciels qui gèrent :

- la comptabilité générale et auxiliaire
- la trésorerie
- la paie

Le service comptable consigne et comptabilise l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables de l'exercice :

- Par l'utilisation de systèmes d'information financière, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation,
- Par les circuits de documents, qui mettent le service comptable en position prioritaire,
- En respect avec les normes comptables en vigueur.
- Tous les ans les chefs de service sont invités à adresser leurs engagements (achats, ventes, litiges...).

Les propositions d'arrêtés des comptes sont faites lors des conseils d'administration de la façon suivante :

- en juillet de l'année N pour l'arrêté semestriel de l'exercice N,
- en avril de l'année N+1 pour l'arrêté de l'exercice N.

Lors de ces conseils d'administration, un projet de bilan et de compte de résultat, ainsi qu'un projet de rapport de gestion sont présentés aux membres du Conseil.

Le Commissaire aux Comptes est intervenu, antérieurement à chacun des conseils, pour effectuer sa mission de contrôle et de validation des projets d'arrêtés.

Le Conseil arrête les comptes avant leur publication à l'A.M.F. et leur présentation à l'Assemblée Générale annuelle.

Enfin, chaque fois qu'il convient de recueillir l'agrément du conseil pour une opération spécifique, les administrateurs et le commissaire aux comptes sont réunis sur convocation du Président.

▪ *Procédures de suivi des engagements hors bilan*

Au moment des arrêtés comptables, les informations nécessaires à l'inventaire des engagements hors bilan sont collectées et vérifiées par la Direction financière.

5.2.4.3. Organisation

▪ *Procédures de contrôle interne*

La procédure d'engagement de dépenses a été décrite de façon exhaustive.
Les autres procédures sont en cours de finalisation.

▪ *La séparation des tâches*

La société a établi une grille de séparation des tâches permettant de s'assurer de la correcte ségrégation des fonctions, en particulier concernant les engagements de dépenses et la trésorerie.

- *L'environnement informatique*

La comptabilité est tenue sur un logiciel comptable du marché qui tourne sur un ordinateur IBM AS400.

Les logiciels interfacés avec le logiciel comptable sont :

- Logiciels développés par la société :
 - Logiciel gestion des stocks
 - Logiciel commercial
 - Logiciel de gestion
- Logiciels du marché :
 - Logiciel de paie CEGID
 - Logiciel de gestion des immobilisations ABEL

Une revue mensuelle ou trimestrielle, suivant les fonctions, est réalisée afin de s'assurer de l'intégralité des données interfacées.

5.2.4.4. Analyse des risques affectant l'information comptable et financière

La société a engagé une démarche d'identification de ses risques majeurs sur ses processus significatifs impactant les états financiers:

- Investissements / Immobilisations
- Achats (frais généraux et stocks) / Décaissements
- Ventes / Encaissements
- Gestion des ressources humaines / Paie

L'évaluation du degré de risque ainsi que de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles sera déterminée à moyen terme.

5.2.4.5. Activités de contrôle

- *Investissements / immobilisations*

Le processus en place permet aux décideurs de juger les projets présentés, de maîtriser l'engagement et le suivi des dépenses, de valider la valorisation des immobilisations et d'assurer la préservation des actifs immobilisés.

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé en 2005, les sorties d'actifs ont été prises en compte sur l'exercice. Le prochain inventaire est programmé pour le premier trimestre 2010.

- *Achats (frais généraux et stocks)*

Le processus en place permet de maîtriser les engagements, de contrôler les dépenses, de prévoir l'adéquation des achats aux besoins de la société et d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix.

Un inventaire physique du stock a lieu régulièrement.

▪ *Ventes (prestations)*

L'activité de la société porte sur l'entreposage, pour le compte de nos clients, de produits pétroliers leur appartenant. Nous sommes équipés d'un système de gestion informatisé, relié aux compagnies pétrolières, permettant un suivi permanent des stocks et des mouvements de produits. Ce système génère automatiquement la facturation lors de la sortie de carburant. Les tarifs sont arrêtés par le Conseil d'administration et approuvés par l'autorité concédante.

Le contrôle physique des produits confiés peut être opéré :

- par chaque client entrepositaire, à tout moment de l'exercice.
- par les services des Douanes qui effectuent au moins une fois par an un inventaire physique de chaque produit, se traduisant par un procès verbal.

Le contrôle de la qualité des produits est suivi régulièrement par nos services, et analysé suivant des plannings réguliers et précis demandés par les clients entrepositaires.

▪ *Pouvoirs bancaires et gestion des moyens de paiement*

Les opérations auprès des établissements financiers sont restreintes au Président Directeur Général en application de ses pouvoirs.

Les pouvoirs bancaires, approuvés par chaque établissement financier, permettent de contrôler et de maîtriser les mouvements financiers, encaissements et décaissements, en accord avec les procédures internes.

Pour les décaissements, par chèque, par virement papier ou électronique, les règles suivantes sont appliquées :

- Signatures autorisées à quatre personnes :
 - Niveau 1 : Le Président Directeur Général
Le Directeur des Opérations
 - Niveau 2 : Le Responsable Administratif et Finances
L'Assistante de Direction/Responsable Ressources Humaines
- Signature unique du Président Directeur Général jusqu'à 1500 €.
- Signatures conjointes d'un signataire de niveau 2 avec un signataire de niveau 1 pour un montant limité à 50 000 €.
- Signature du Président Directeur Général conjointement avec l'un des trois autres signataires, sans limitation de valeur.

Une procédure interne définit la gestion et le stockage des titres de paiements, garantissant ainsi leurs sécurités matérielles et leurs suivis d'utilisations.

▪ *Gestion des ressources humaines / Paie*

Les processus en place permettent notamment de s'assurer de l'autorisation des recrutements, du paiement des salaires ainsi que de l'application correct des paramètres de calcul de la paie.

5.2.5. Perspectives d'amélioration

Après l'obtention de la certification qualité ISO 9001 en 2009, la société va :

1. Poursuivre la mise en place :
 - Des indicateurs de suivi des risques
 - Du processus de suivi et de correction des anomalies
 - Du processus de suivi de l'application des procédures de contrôle interne

2. Mettre en place des délégations de pouvoirs formalisés.

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Patrick MOATTI

**ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion, figurant en pages trois à vingt et un, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à BASSENS
Le 15 avril 2010

Patrick MOATTI
Président Directeur Général

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société D.P.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Suivi des conséquences du contrôle fiscal » de l'annexe concernant les conséquences du contrôle fiscal et le passif éventuel encouru par votre société.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Conformément à l'information présentée au paragraphe I-7 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour grosses réparations relatives à la révision décennale des bacs de stockage. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable appliquée et des informations fournies dans l'annexe. Nous avons également procédé à la revue de l'évaluation de la provision (en tenant compte des obligations réglementaires de contrôle des bacs) et de son utilisation au regard du calendrier de révision établi. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette évaluation.

- Conformément à l'information présentée aux paragraphes I-2 et I-7 de l'annexe, votre société constitue une provision pour renouvellement portant sur des biens identifiables entièrement renouvelables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe. Nous avons également procédé à la revue des hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour renouvellement et des calculs effectués, au regard du plan initialement établi. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Bordeaux, le 30 avril 2010

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Laurent CHAPOULAUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DU COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société D.P.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Bordeaux, le 30 avril 2010

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG Audit

Laurent CHAPOULAUD

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec M. Gilles Coudrette, administrateur de votre société

Nature et objet

Convention de prestations pour le suivi de la procédure judiciaire relative au sinistre d'Ambès.

Modalités

Ce contrat, d'une charge de l'ordre de 1 à 3 jours par mois, est constitué des prestations suivantes :

- prise de connaissance des positions développées par les diverses parties ;
- préparation des argumentaires de la défense de votre société selon l'évolution de la position des parties ;
- participation aux accredits de l'expert judiciaire ;
- transmission du dossier au nouveau président-directeur général de votre société.

Cette prestation cessera fin 2010. Elle n'a eu aucun impact financier sur les comptes de votre société en 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, actionnaire de votre société

Nature et objet

Convention de relocalisation des volumes SAGESS.

Modalités

Ce contrat prévoit la relocalisation chez Total (ou autres sociétés liées) de volumes SAGESS, ces prestations étant rémunérées par des loyers.

Il s'est traduit par une charge de 527.441,04 € dans les comptes de votre société en 2009

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Bordeaux, le 30 avril 2010

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Laurent CHAPOULAUD

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF	31-déc-09			31-déc-08
	Brut	Amortissements et provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
DOMAINE PRIVE				
Immobilisations incorporelles	298 065	245 457	52 608	29 365
Immobilisations corporelles	928 255	781 576	146 679	189 818
DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	543 980	543 980		
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410		
DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE				
Immobilisations incorporelles	591 882	421 093	170 789	120 298
Constructions sur sol d'autrui	4 346 571		4 346 571	4 341 881
Installations techniques, matériels et outillages	45 474 898	16 395 198	29 079 700	28 286 716
Autres immobilisations corporelles	3 878 557	209 618	3 668 940	3 186 101
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 645 292		2 645 292	919 910
S / Total	58 863 012	18 752 433	40 110 579	37 074 089
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Prêts	122 050		122 050	144 766
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
S / Total	125 962		125 962	148 678
TOTAL I	58 988 974	18 752 433	40 236 541	37 222 767
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières	227 549	150 191	77 358	197 942
Créances clients	1 992 358		1 992 358	2 509 488
Autres créances	915 787	60 327	855 460	798 057
Disponibilités	711 550		711 550	393 371
S / Total	3 847 244	210 518	3 636 726	3 898 858
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	79 324		79 324	119 122
Charges à étaler				
TOTAL II	3 926 568	210 518	3 716 050	4 017 980
TOTAL GENERAL	62 915 542	18 962 951	43 952 591	41 240 747

PASSIF	(avant répartition)	31-déc-09	31-déc-08
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES			
Capital social (entièrement amorti)		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 676 727	2 691 116
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		1 785 524	1 845 039
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		12 042	184 984
Subvention d'équipement		19 258	24 072
Provision spéciale de réévaluation		2 329	2 568
Amortissements dérogatoires		325 179	405 537
TOTAL I		5 899 632	6 231 890
DROITS DU CONCEDANT			
Amortissements de caducité		16 924 542	14 927 903
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
TOTAL II		16 176 372	14 179 733
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour grosses réparations		2 842 000	2 365 200
Fonds de renouvellement des installations concédées		7 800 833	7 399 709
Autres provisions pour risques et charges		365 027	239 659
TOTAL III		11 007 860	10 004 568
AUTRES DETTES			
Emprunts divers		6 537 910	6 570 656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 467 799	3 095 916
Dettes fiscales et sociales		714 123	866 519
Dettes diverses		910	86 112
S / Total		10 720 741	10 619 204
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		147 986	205 351
TOTAL IV		10 868 727	10 824 554
TOTAL GENERAL		43 952 591	41 240 747

COMPTE DE RESULTAT	2009 31-décembre	2008 31-décembre
PRESTATIONS DE SERVICES	16 204 333	16 137 111
AUTRES PRODUITS	3 001	2 920
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	546 215	335 484
TRANSFERTS DE CHARGES	25 905	52 556
PRODUITS D'EXPLOITATION	16 779 454	16 528 071
ACHATS DE MATIERES STOCKEES	684 862	643 895
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	6 778 147	7 240 231
IMPOTS ET TAXES	538 431	511 953
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 225 015	2 214 963
CHARGES SOCIALES	1 016 839	1 006 310
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 107 548	1 055 426
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	2 008 375	1 450 315
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	446 888	385 905
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	946 500	687 600
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	226 320	114 727
AUTRES CHARGES	1 497	461
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	728 788	706 374
CHARGES D'EXPLOITATION	16 709 209	16 018 160
RESULTAT D'EXPLOITATION	70 245	509 911
PRODUITS DE PARTICIPATION		
AUTRES INTERETS		
PRODUITS FINANCIERS		
INTERETS SUR EMPRUNTS	104 565	248 101
INTERETS DIVERS	9 461	49 955
CHARGES FINANCIERES	114 026	298 056
RESULTAT FINANCIER	-114 026	-298 056
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-43 781	211 855
SUR OPERATIONS DE GESTION	97 281	188 602
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	7 814	4 814
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	82 121	80 597
PRODUITS EXCEPTIONNELS	187 217	274 013
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 733	108 246
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	85 839	51 585
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		20 118
CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 572	179 949
RESULTAT EXCEPTIONNEL	95 645	94 064
IMPOTS SUR LES SOCIETES	39 822	120 935
RESULTAT NET	12 042	184 984

ANNEXE

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Port Autonome de Bordeaux auquel nous remettons gratuitement, en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

Evolution au 31 décembre du sinistre d'Ambés de janvier 2007

3. La procédure judiciaire est toujours en cours, aussi bien sur le volet technique pour la recherche des causes de la rupture du bac, que sur le volet financier de l'évaluation du préjudice global. Le rapport de l'expert judiciaire devrait être finalisé courant 2010, ce qui permettra de déterminer les responsabilités des sociétés impliquées.

4. Le 23 décembre 2008, les assureurs de la société VERMILION ont assigné les sociétés ESSO, SPBA et DPA à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Les assureurs de la société VERMILION mettent en demeure les sociétés ESSO SAF, DPA et SPBA à s'acquitter *in solidum* des sommes suivantes :

- 7.575.000 € au titre des dommages remboursés par les assureurs à la société VERMILION, augmentée des intérêts de retard,
- 300.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Le juge rapporteur du Tribunal de Commerce de Nanterre a décidé, le 26 juin 2009, d'un sursis à statuer dans l'attente de la publication du rapport final de l'expert judiciaire, courant 2010.

A ce stade de l'expertise, le Président considère avoir effectué les diligences nécessaires et agi au mieux de l'intérêt de DPA dans la gestion du sinistre. En conséquence, il estime cette demande infondée et n'a constitué aucune provision au titre de ce contentieux.

Suivi des conséquences du contrôle fiscal

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008 afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le redressement portant sur l'assujettissement à la TVA de la partie des recettes concernant le financement des travaux de mise en conformité par la SAGESS est toujours en instance. DPA conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

DPA a payé une somme de 137.554 €, dont 6.147 € de pénalités, au trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007. Cette somme n'a pas été constatée en charge mais en créance sur le trésor au 31 décembre 2009.

Le risque latent couvrant la période du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2009 s'élève à 168.940 €, hors pénalités, somme qui n'a pas fait non plus l'objet de provision au 31 décembre 2009.

Activités dépôt de Bayon

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, a pris acte des décisions de ses clients du site de Bayon de ne pas participer aux investissements nécessaires pour l'amélioration du risque environnemental et a décidé d'interrompre les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2010.

Au cours du second semestre 2010, seul les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS seront en activité. La totalité des autres réservoirs feront l'objet d'un contrôle technique afin de décider du devenir de ces capacités de stockage.

Dans l'hypothèse de l'arrêt définitif de ces capacités la valeur nette comptable des actifs concernés au 31 décembre 2009 serait évaluée en k€ à :

- Valeur brute :	5.892
- Amortissement industriels :	- 2.236
- Amortissement de caducité :	- 1.846
- Provision pour renouvellement :	- 896
- <u>Valeur nette :</u>	<u>914</u>

Installation de Bioéthanol

A la demande de ses clients, la société a créé une installation d'incorporation d'éthanol dans l'essence pour le nouveau carburant E5. Le coût de cette installation, mise en service courant novembre 2009 est de 1.803.491 €.

Le financement de cette installation est assuré par les clients au travers d'une location sur une période de trois ans.

Considérant que la période de location correspondait à la durée d'utilité la plus probable des travaux réalisés, la société a pratiqué un amortissement sur la même période par l'intermédiaire des amortissements de caducité (bien considéré non renouvelable).

Le montant de la dotation 2009 s'est élevé à la somme de 573.900 €.

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

2.1) **DOMAINE PRIVE**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

2.2) **DOMAINE CONCEDE**

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession. La durée de vie du bien dépasse la date de fin du contrat de concession.

- **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent les autres immobilisations du domaine concédé. Suivant le type d'immobilisation les amortissements pratiqués sont les suivants :

Amortissement industriel : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 15 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 20 ans (nous avons amorti exceptionnellement une installation de récupération de vapeur sur une période de 12 mois, comme le prévoient les dispositions fiscales).
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 10 ans.

Amortissement de caducité : il est pratiqué afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.
- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

Provision pour renouvellement : Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société établit un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

A la fin de chaque exercice une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien si il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de sur provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie.

Charges de gros entretien

Les coûts des contrôles effectués sur les réservoirs lors des révisions décennales sont comptabilisés par le biais de provisions pour grosses réparations. Cependant, annuellement ou lors des révisions décennales, il peut s'avérer nécessaire de réaliser des travaux complémentaires non anticipés. Ces travaux se décomposent en deux catégories :

1^{ère} catégorie : travaux d'entretien comptabilisés en charges

- Travaux de relevage pour redresser la verticalité ou réaliser la réfection de l'assise.
- Différents travaux d'entretiens courants de soudures ou de peinture.

2^{ème} catégorie : travaux comptabilisés en immobilisations (rallongent la durée de vie du bac)

- Remplacement d'une partie des parois ou du fond du réservoir,
- Remplacement des joints de toits
- Peinture époxy d'étanchéité

3) **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

4) **ACTIF CIRCULANT**

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) **AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT**

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducité pratiqués sur les biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748.170 €.

6) **AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

La Société utilise les possibilités offertes par l'administration fiscale d'amortir certains biens selon le régime dérogatoire, en particulier dans le cas du matériel destiné à économiser de l'énergie.

7) **PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'applications du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- Les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

II. COMPLEMENT D'INFORMATIONS VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES

		SOLDE AU 31/12/2008	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
DOMAINE PRIVE				
	Immobilisations incorporelles	234 428	63 637	
	Immobilisations corporelles	901 443	28 245	
	Total domaine privé	1 135 871	91 882	
DOMAINE CONCEDE				
APPORT DU CONCEDANT				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui	48 101		
	Installations techniques spécialisées	543 980		
	Autres immobilisations corporelles	107 410		
	Sous total	699 491		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE				
	Immobilisations incorporelles	503 089	88 793	
	Constructions sur sol d'autrui	4 341 881	4 690	
	Installations techniques spécialisées	43 912 456	1 808 180	
	Autres immobilisations corporelles	3 375 328	510 949	
	Sous total	52 132 754	2 412 612	
	Total domaine concédé	52 832 246	2 412 612	
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS		53 968 116	2 504 494	
IMMOBILISATIONS EN COURS		919 910	4 229 877	-2 504 494
TOTAL IMMOBILISATIONS		54 888 026	6 734 371	-2 504 494
		CESSIONS	COMPTE DU CONCEDANT	SOLDE AU 31/12/2009
DOMAINE PRIVE				
	Immobilisations incorporelles			298 065
	Immobilisations corporelles	1 434		928 255
	Total domaine privé	1 434		1 226 319
DOMAINE CONCEDE				
APPORT DU CONCEDANT				
	Immobilisations incorporelles			48 101
	Constructions sur sol d'autrui			543 980
	Installations techniques spécialisées			107 410
	Autres immobilisations corporelles			699 491
	Sous total			699 491
APPORT DU CONCESSIONNAIRE				
	Immobilisations incorporelles			591 882
	Constructions sur sol d'autrui			4 346 571
	Installations techniques spécialisées	245 737		45 474 898
	Autres immobilisations corporelles	7 720		3 878 557
	Sous total	253 458		54 291 909
	Total domaine concédé	253 458		54 991 400
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS		254 891		56 217 720
IMMOBILISATIONS EN COURS				2 645 292
TOTAL IMMOBILISATIONS		254 891		58 863 012

VARIATIONS AMORTISSEMENTS

		SOLDE AU 31/12/2008	DOTATIONS	CESSIONS
DOMAINE PRIVE				
	Immobilisations incorporelles	205 063	40 393	
	Immobilisations corporelles	711 624	70 882	931
	Total domaine privé	916 688	111 275	931
DOMAINE CONCEDE				
APPORT DU CONCEDANT				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui	48 101		
	Installations techniques spécialisées	543 980		
	Autres immobilisations corporelles	107 410		
	Sous total	699 491		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE				
	Immobilisations incorporelles	382 791	38 303	
	Constructions sur sol d'autrui			
	Installations techniques spécialisées	15 627 368	934 619	166 789
	Autres immobilisations corporelles	187 599	23 351	1 333
	Sous total	16 197 758	996 273	168 122
	Total domaine concédé	16 897 249	996 273	168 122
	Total immobilisations	17 813 937	1 107 548	169 052

		TRANSFERTS AJUSTEMENTS	APPORTS CONCEDANT	SOLDE AU 31/12/2009
DOMAINE PRIVE				
	Immobilisations incorporelles			245 457
	Immobilisations corporelles			781 576
	Total domaine privé			1 027 033
DOMAINE CONCEDE				
APPORT DU CONCEDANT				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui			48 101
	Installations techniques spécialisées			543 980
	Autres immobilisations corporelles			107 410
	Sous total			699 491
APPORT DU CONCESSIONNAIRE				
	Immobilisations incorporelles			421 093
	Constructions sur sol d'autrui			
	Installations techniques spécialisées			16 395 198
	Autres immobilisations corporelles			209 618
	Sous total			17 025 909
	Total domaine concédé			17 725 400
	Total immobilisations			18 752 433

REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

1°) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1.907.945	1.083.305	2.991.250
Amortissements cumulés	1.904.617	1.080.976	2.985.593
Valeurs Nettes	3.328	2.329	5.657

2°) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2.676.727 €.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt au GIPEC (Groupement Interprofessionnel pour la Participation à l'Effort de Construction) d'un montant de 114.675 €. Le versement au titre de l'exercice a été de 8.093 €. Le remboursement par le GIPEC, au titre de l'exercice 1988, a été de 7.797 €.

Des prêts accordés au personnel de la société, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL. Le montant des prêts restants au 31 décembre 2009 s'élève à 7.375 €. Le montant des remboursements de l'exercice a été de 23.012 €.

STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	178.121	150.191
Additifs et colorants	48.262	
Azote	<u>1.166</u>	<u> </u>
	227.549	150.191

Un complément de dépréciation, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans de ce produit, a été comptabilisé au compte de résultat dans le poste provisions pour charges d'exploitations à hauteur de 20.086 €.

ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2008	RESULTATS			Autres Mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE		
			DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecarts de réévaluation	2 708 198				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	1 845 039		-59 516		
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur	184 984		-184 984		
Résultat de l'exercice		12 042			
Subvention d'investissement	24 072				
Provision spéciale de réévaluation	2 568				
Amortissements dérogatoires	405 537				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 231 890	12 042	-244 500		

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	14 927 903				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	14 179 733				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 31/12/2009
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecarts de réévaluation		14 389			2 693 809
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					1 785 524
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					12 042
Subvention d'investissement				4 814	19 258
Provision spéciale de réévaluation				239	2 329
Amortissements dérogatoires				80 358	325 179
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14 389		85 411	5 899 632

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	2 008 375	11 737			16 924 542
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	2 008 375	11 737			16 176 372

Le capital social est composé de 97.800 actions au nominal de 7.65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2008	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2009
	31-déc		utilisées	Non utilisées	31-déc
Amortissements dérogatoires	405 537		80 358		325 179
Provisions pour grosses réparations	2 365 200	946 500	469 700		2 842 000
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	7 399 709	446 888	45 764		7 800 833
Provisions pour litiges	50 000				50 000
Provisions pour prime long service	169 120	84 907			254 027
Provisions pour autres charges	20 539	61 000	20 539		61 000
S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 410 106	1 539 295	616 361		11 333 039
Provisions pour dépréciation des stocks	130 105	20 086			150 191
Provisions pour dépréciation des créances		60 327			60327
CUMUL DES PROVISIONS	10 540 211	1 619 708	616 361		11 543 557

1. Les primes, « long service » octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail. L'estimation a été réalisée par le cabinet MERCER.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Faible rotation du personnel.
- Taux de charges sociales de 48.07 %.
- Taux d'actualisation 5.25 %.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base des plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 45.764 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

- Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.

Les contrôles nécessaires pour faire l'évaluation du parc de stockage du site de Bayon en 2010 ont amené la société à revaloriser le montant de ses provisions afin de face aux futures charges. L'augmentation de ces coûts se traduit, sur les comptes de l'exercice 2009, par une augmentation de la provision pour grosse réparation de 286.700 €.

Le coût, non provisionné initialement, des contrôles et des travaux réalisés en 2009 sur les bacs s'est élevé à 780.514 €.

- Le litige prud'homal provisionné au 31/12/2007 n'a pas été encore jugé à ce jour.
- La provision pour charges, correspond aux charges sociales à payer sur l'intéressement et l'abondement versé au cours des exercices 2005 et 2006 étant prescrite, à été reprise en totalité sur l'exercice.
- Une provision de 33.000 € a été constatée au 31 décembre 2009 pour couvrir le coût du départ d'un salarié de la société en janvier 2010.
- Une provision de 28.000 € a été constatée au 31 décembre 2009 pour couvrir le coût du déclassement de 14.000 m3 de JET A en fuel hiver suite à un problème de contamination.
- Une provision pour dépréciation de créance à hauteur de 60.327 € a été constatée au 31 décembre pour couvrir les pénalités de retard payées suite au redressement fiscal sur la taxe professionnelle en 2008. Ces pénalités ont fait l'objet d'une réclamation non acceptée par l'administration à la clôture des comptes 2009.

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 31/12/2009	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes financières	6.537.910	2.161.077	4.376.833	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3.467.799	3.467.799		
Dettes fiscales et Sociales	714.123	714.123		
Dettes diverses	910	910		
TOTAL	10.720.742	6.343.909	4.376.833	

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	848.947	2.362
Personnel	276.759	
Organismes sociaux	176.519	
Impôts et Taxes	16.992	190.015
TOTAL	<u>1.319.217</u>	<u>192.377</u>

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 79.324 €.

Produits constatés d'avance :

Ce compte correspond à des loyers perçus d'avance de sociétés clientes.

Ils se répartissent comme suit :

- moins d'un an :	56.227
- de 2 à 5 ans :	91.759
	<u>147.986</u>

DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste comprend les comptes de trésorerie disponible.

DETAIL DES DETTES FINANCIERES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Emprunts	6.531.816
Intérêts sur emprunts	6.094
	<u>6.537.910</u>

Au cours de l'exercice, la Société a contracté un nouvel emprunt pour financer ses investissements à hauteur de 3.000.000 € sur 8 ans. Le montant débloqué au 31 décembre 2009 a été de 2.838.000 €.

DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Indemnités assurance	10.978
Participation financement formation	14.927
	<u>25.905</u>

DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Reprise de la provision spéciale de réévaluation	239
• Reprise écarts de réévaluation	14.389
• Subvention d'investissement	4.814
• Reprise d'amortissements dérogatoires	80.358
• Reprise provision pour renouvellement	1.524
• Cessions immobilisations	3.000
• Produits divers sur exercices antérieurs	82.892
	<hr/>
	187.216

DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations sorties de l'actif	23.505
• Valeurs nettes des immobilisations renouvelées	62.333
• Pénalités et amende fiscale	5.733
	<hr/>
	91.571

REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat courant	- 43.781	6.029	- 49.810
Résultat exceptionnel	95.645	33.793	61.852
Total	51.864	39822	12042

HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 221-1-2° du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG Audit, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations HT suivantes :

Exercice 2009	34 873 €
Exercice 2008	36.962 €

REMUNERATION ALLOUEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

(Article L.225-102-1 du code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 173.779 €, dont 1.677 € d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.

ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés au 31/12/2008 s'élèvent 409.070 €. Les hypothèses retenues sont les suivantes:

Méthode	actuarielle
Age de la retraite	65 ans
Taux de progression des salaires	2.00 %
Taux inflation	2,00 %
Coefficient d'actualisation	5.25 %
Taux de charges sociales	48.07 %

ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours de l'exercice 2009, la société a pris en charge 21.819€ de cotisations au profit de 104 bénéficiaires.

Au 31/12/2009, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 387.512 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

▪ Base	cotisation MIP 2009
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Taux inflation	2,00 %

EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE

▪ Cadres	9.5
▪ Agents de maîtrise et assimilés	28.7
▪ Employés et ouvriers	11.6

	49.8
▪ Cadre mis à disposition de l'entreprise	1.0
▪ Autres personnels mis à disposition de l'entreprise	2.0

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Une subvention de 253.023 € a été versée par l'ADEME pour financer l'installation d'une unité de récupération de vapeur ainsi que la transformation d'un poste de chargement dôme en poste source. Une quote-part de 4.814 € a été portée au compte de résultat en tenant compte des modalités des amortissements des biens subventionnés. Le solde non porté en produit au 31/12/2009 s'élève à 19.258 €.

DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Impôts dus à 33.33 %
<u>Accroissement</u>		
• Subvention d'investissement	19.258	6.419
• Amortissements dérogatoires	325.179	108.393
<u>Allègement</u>		
• Organic	25.927	8.642
• Provisions pour congés payés	150.240	50.080

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures de DIF dus aux salariés est :

- 31/12/2009 4.467 heures pour 50 salariés
- 31/12/2008 3.685 heures pour 48 salariés

Au cours de la période, aucune heure de DIF n'a été utilisée par les salariés

ENGAGEMENT

Engagements donnés non comptabilisés

- Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 245.735 € afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

Engagements donnés comptabilisés

- Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

A la clôture de l'exercice, l'échéancier d'utilisation des provisions pour renouvellement est le suivant :

A moins d'un an	5.198.306 €
De un à cinq ans	401.312 €
Plus de cinq ans	2.192.214 €

	7.800.833 €

Engagements reçus

- La société a signé des contrats de location servant à couvrir le financement de travaux sur des installations utilisées par les clients.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	458.168 €
De un à cinq ans	1.832.674 €
Plus de cinq ans	1.374.505 €

	3.665.347 €

Loyers perçus et non comptabilisés

Le montant de ces loyers est comptabilisé en produits constatés d'avance au passif du bilan.

- La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	2.982.829 €
De un à cinq ans	10.184.957 €
Plus de cinq ans	15.840.498 €

	29.008.284 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net	12 042	184 984
+Amortissement et provisions	4 007 679	3 160 052
- Plus-values de cessions des immobilisations	-82 839	-51 602
- Variation des charges à répartir		
Marge brute d'autofinancement	4 102 559	3 396 638
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	120 584	-22 903
Créances clients	517 130	122 151
Autres créances	-57 403	95 167
CCA	39 798	31 931
Dettes fournisseurs	-152 309	-745 763
Dettes fiscales et sociales	-152 396	48 412
Autres dettes	-85 202	64 756
PCA	-57 366	-58 229
Total	172 836	-464 478
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 275 395	2 932 160
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	2 504 494	3 410 019
- Immobilisations en cours	1 725 382	590 516
- Immobilisations financières		55 760
Total acquisitions	4 229 876	4 056 295
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	3 000	
- Immobilisations financières	22 716	35 803
Total cessions	25 716	35 803
Variation des dettes sur immobilisations	524 191	477 021
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 679 969	-3 543 471
<u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires	-244 500	-342 300
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts	2 838 000	4 000 000
Remboursements d'emprunts	-2 572 996	-2 727 095
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	20 504	930 605
Disponibilités	393 371	215 054
Découverts bancaires (intégrés avec les emprunts)	297 751	438 694
Trésorerie d'ouverture	95 620	-223 640
Disponibilités	711 550	393 371
Découverts bancaires (intégrés avec les emprunts)		297 751
Trésorerie de clôture	711 550	95 620
Variation de trésorerie	615 930	319 260

PROJET DES RESOLUTIONS

Première Résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que les comptes annuels - bilan, compte de résultat et annexe - de l'exercice 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures, traduites par les dits comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution : L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion durant l'exercice 2009

Troisième Résolution : L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2009

Origine

Bénéfice de l'exercice 12.042,04 €

Affectation

Affectation en réserves ordinaires	...	12.042,04 €
	-----	-----
	12.042,04 €	12.042,04 €

Après affectation du résultat 2009 les réserves de la société s'élèveront à 2.021.017 €, hors réserve légale.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il ne sera pas versé de dividende au titre de l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été indiqué qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes nets distribués ont été de :

	2006	2007	2008
Montant global dividendes distribués	440.100 €	342.300 €	244.500 €
Dividende payé par action	4,50 €	3,50 €	2,50 €
Dividendes distribués éligibles pour les Personnes physiques à l'abattement de (Article 158-3-2 du CGI).	40 %	40 %	40 %

Dividendes distribués non éligibles à Abattement pour les personnes morales (Article 158-3-2 du CGI).

Quatrième Résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du nouveau code du commerce, approuve ce rapport.

Cinquième Résolution: L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur, décidée à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de Monsieur Patrick MOATTI en remplacement de Monsieur Gilles COUDRETTE. Son mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Sixième Résolution: L'Assemblée Générale renouvelle pour quatre (4) ans le mandat d'administrateur de la société Entrepôts Pétroliers Régionaux. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Septième résolution : L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Frédéric MARROT expire lors de cette assemblée générale et décide de nommer en remplacement la société AUDITEX. Son mandat d'une durée de six ans prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième Résolution : L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extrait du procès-verbal de cette Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité

ETAT RECAPITULATIF DES PUBLICATIONS LEGALES 2009

	BALO	ACTUSNEWS
	Bulletin des annonces légales obligatoires	Diffuseur Professionnel d'information Réglementées
INFORMATIONS FINANCIERES		
EXERCICE 2008		
Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2008		27/02/2009
Comptes provisoires 2008		30/04/2009
Communiqué de mise à disposition des comptes provisoires		30/04/2009
Certification des comptes 2008	17/06/2009	
EXERCICE 2009		
Chiffre d'affaires 1er trimestre 2009		15/05/2009
Comptes semestriels 2009		24/07/2009
Communiqué de mise à disposition des comptes provisoires		25/07/2009
Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2009		30/10/2009
ASSEMBLEE GENERALE		
Convocation Assemblée Générale	29/04/2009	
Droite de vote à l'Assemblée Générale du 4 juin 2008	17/06/2009	
Certification des comptes annuels	17/06/2009	
INFORMATIONS DIVERSES		
Contenu dans le document de référence		30/04/2009
- Honoraires Commissaires aux Comptes		
- Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne		